

## L'UPR saisit en urgence le CSA en raison du non-respect, par les grands médias audiovisuels, des principes démocratiques posés par l'article 4 de la Constitution



L'Union Populaire Républicaine (UPR) a adressé, le 23 avril 2014, un courrier recommandé avec accusé de réception au Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Olivier Schrameck.

**Ce courrier circonstancié – en copie de ce communiqué – demande au CSA d'intervenir en urgence auprès des médias audiovisuels de grande diffusion pour qu'ils ouvrent enfin leurs antennes à l'UPR, en application du principe d'équité posé par le CSA lui-même et en application de l'obligation, posée par la Constitution, de permettre les expressions pluralistes des opinions politiques.**

L'UPR rappelle que ces principes démocratiques fondamentaux figurent en effet dans la Constitution, dont l'article 4 dispose que « *la loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation* ». C'est le CSA qui, en vertu de la loi du 30 septembre 1986, « *assure le respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de radio et de télévision, en particulier pour les émissions d'information politique et générale* ».

Alors qu'a débuté la campagne pour les élections européennes, l'UPR, malgré sa présence dans l'ensemble des circonscriptions du scrutin et malgré son développement spectaculaire, n'est, en effet, toujours pas admise à s'exprimer ni sur les grandes chaînes de télévision, ni sur les grandes stations de radio.

**L'existence même de l'UPR n'est même jamais mentionnée nulle part dans ces médias de grande diffusion**, qui continuent de promouvoir les partis politiques qui ont été rejetés par 61% des Français, abstentionnistes au scrutin de 2009.

En outre, alors que tous les partis politiques présents au scrutin, de l'extrême droite à l'extrême gauche, proposent une « *autre Europe* » ou de « *renégocier les traités européens* », **seule l'UPR propose la sortie de la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.**

**La diversité et le pluralisme des opinions ne sont donc pas représentés dans les médias, dès lors que ces derniers empêchent de s'exprimer le seul parti qui s'oppose au principe même de la « *construction européenne* ».**

Le courrier de l'UPR adressé au CSA comporte :

a) une lettre de six pages, par laquelle François Asselineau, Président de l'UPR et candidat tête de liste dans la circonscription Île-de-France, demande au Président du CSA de contraindre les médias audiovisuels à jouer leur rôle démocratique normal, en application de l'article 4 de la Constitution ;

b)- un dossier de vingt-cinq pages constitué de huit annexes qui démontrent que :

- 1) l'UPR rassemble désormais un nombre d'adhérents très supérieur à celui de partis politiques largement médiatisés ;
- 2) le site Internet de l'UPR est le deuxième site le plus fréquenté de tous les partis politiques français ;
- 3) les émissions ou les entretiens avec l'UPR sur les télé-web ou sur les radios de la bande FM enregistrent des succès d'audience importants, très supérieurs aux résultats obtenus sur les mêmes vecteurs par les partis ou responsables politiques constamment invités dans les médias de grande diffusion ;
- 4) les partis politiques « *Nouvelle donne* » et « *Nous citoyens* », lancés à l'automne 2013, ont été massivement médiatisés dès leur début, alors qu'ils n'étaient que d'une taille embryonnaire ;
- 5) le poids des voix obtenues par l'UPR à l'élection législative partielle du 16 juin 2013 par rapport à des formations très médiatisées ne se retrouve pas dans la représentation de l'UPR au sein des médias audiovisuels de grande diffusion ;
- 6) le FN fait l'objet d'une sur-médiatisation dans le but d'assimiler, aux yeux du public, le rejet de l'Union européenne à une position d'extrême droite, et d'empêcher ainsi tout débat réel de fond ;
- 7) en empêchant tout débat sérieux et serein sur le principe de la « *construction européenne* », les médias de grande diffusion contribuent de façon tragique à la dénaturation de la démocratie ;

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
8) en refusant d'inviter l'UPR, les médias de grande diffusion empêchent cette dernière de répondre aux attaques et manipulations du FN.

### **Documents :**

[Lettre envoyée au Président du CSA le 22 avril 2014](#)

[Passages médias des partis Nouvelle Donne et Nous citoyens](#)